Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 49 (1957)

Heft: 6

Artikel: La main-d'œuvre étrangère en Suisse

Autor: Möri, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-385014

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La main-d'œuvre étrangère en Suisse

Par Jean Möri

L'expansion économique se poursuit sans désemparer dans notre pays. C'est ainsi qu'en l'espace de huit ans les exportations suisses se sont multipliées par quatre. Elles étaient, en effet, de 1300 millions de francs en 1938 et de 6200 millions en 1956. Le revenu national suit la même inclinaison ascendante. Il s'est élevé de 34% durant le même laps de temps, pour dépasser les 25 milliards de francs en 1956.

D'autres indices témoignent de cette prospérité sans cesse accrue. Le pourcentage insignifiant des chômeurs, par exemple, en rapport avec les salariés, était de 0,2 si l'on s'en réfère à une statistique de l'OFIAMT. Mais aussi les quelque 15 millions d'heures supplémentaires contrôlées durant l'année dernière. Si l'on y ajoutait celles qui s'effectuent sans que les entreprises prennent la peine de les annoncer aux autorités compétentes, on pourrait vraisemblablement doubler ce chiffre. A raison de quarante-huit heures par semaine, ces prolongations d'horaire contrôlées permettraient d'occuper quelque 6000 ouvriers supplémentaires durant toute l'année.

Mais l'indice le plus frappant de cette prospérité croissante, c'est bien le nombre d'ouvriers étrangers occupés en Suisse. D'août 1955 à août 1956, le nombre de ces travailleurs soumis à contrôle s'est élevé de 55 000 pour atteindre le chiffre impressionnant de 326 000 travailleurs. Si l'on ajoutait à ce nombre les quelque 80 000 étrangers au bénéfice d'un permis normal d'établissement, le total serait

d'environ 406 000.

Dans les fabriques seulement, la main-d'œuvre étrangère atteint maintenant le niveau de 15,8%.

Ce n'est pas verser dans la xénophobie que de prétendre la limite

supportable atteinte.

D'abord parce que cet afflux conduit à des investissements outranciers. Quand on pense qu'il faut investir quelque 30 000 fr. dans les industries mécaniques pour créer une nouvelle place de travail, on a un élément de mesure qui devrait conduire à davantage de circonspection à l'avenir dans l'octroi de nouveaux permis de travail.

Le problème délicat du logement

Ensuite, parce que ces entrées excessives compliquent toujours davantage le problème délicat du logement. Sans doute a-t-on construit 16 519 nouveaux logements durant l'année écoulée. Malgré cet effort remarquable, les logements vacants représentaient à peine 0,25% de l'ensemble disponible en 1956. Or, selon les augures de

l'administration, cette marge devrait être de 1,5% pour que l'on puisse parler d'un marché sain. Un professeur de l'Université de Genève allait même jusqu'à 4%. Comme on voit, nous sommes encore loin de compte. Trop de travailleurs étrangers doivent vivre encore dans des locaux insalubres ou dans des baraques indignes du niveau moyen en Suisse. Il y a là une situation fâcheuse qui ne fait qu'empirer, au détriment de cette main-d'œuvre d'appoint.

Un autre élément mérite d'être pris en considération. C'est le fait qu'après dix ans de séjour ininterrompu un travailleur étranger est mis au bénéfice du permis normal d'établissement. Dès lors, il n'est plus question de donner la préférence à un travailleur du pays en cas de tassement conjoncturel, bien moins encore à la moindre dépression économique. Plus de 3900 travailleurs ont bénéficié de ce privilège durant l'exercice précédent. Ce nombre s'accroîtra constamment. Le marché du travail risque donc d'être submergé de travailleurs étrangers. Les offices cantonaux du travail et les polices cantonales des étrangers auraient la possibilité d'endiguer ce courant dangereux s'ils appliquaient loyalement les directives de l'OFIAMT. Hélas! le désir de l'employeur constitue un ordre pour ces organes de l'administration cantonale. D'autant plus que trop souvent les syndicats ouvriers laissent ces fonctionnaires s'abandonner à la position la plus facile. Que la moindre régression se manifeste et les travailleurs du pays feront les frais de ce relâchement coupable des autorités responsables. Le moment est donc venu d'exiger davantage de prudence.

Une règle qui n'est pas toujours observée

D'autant plus que certains employeurs ne se gênent pas pour utiliser la main-d'œuvre d'appoint comme un moyen commode de négliger leurs obligations contractuelles, en matière de rémunération tout spécialement. Dans les conventions bilatérales passées entre Etats, l'égalité de rémunération est pourtant fixée. Non pas dans le sens de la rémunération minimum, mais des salaires moyens et de l'usage dans les différentes professions. L'Office fédéral compétent a lui-même rappelé cette règle à l'attention des autorités cantonales à quelques reprises. Cela n'empêche pas les violations de cette règle élémentaire de se multiplier ces derniers temps. C'est évidemment une injustice grave commise envers le travailleur étranger, mais aussi un moyen déloyal de faire pression sur le niveau des salaires de la main-d'œuvre du pays. Ces cas devraient être soumis immédiatement aux secrétariats locaux des syndicats compétents, même quand les travailleurs lézés ne sont pas organisés. Les fédérations affiliées à l'Union syndicale suisse et le secrétariat de la grande centrale syndicale nationale interviendront immédiatement contre de tels abus. Encore faut-il les tenir au courant.

Des plaintes toujours plus nombreuses s'élèvent également contre l'égoïsme d'un grand nombre de travailleurs étrangers qui refusent d'adhérer à l'organisation syndicale capable de défendre efficacement leurs intérêts. On dit même que les employeurs à courte vue ne sont pas seuls à encourager cette tendance déplorable et que des autorités apportent également leur contribution à cette œuvre néfaste. Dans un pays où les autorités confondent trop volontiers la liberté syndicale avec la protection excessive du droit de ne pas s'organiser, ou même avec le devoir d'accorder des privilèges à des syndicats minoritaires, d'essence confessionnelle ou politique, semblable tendance, si irritante qu'elle soit, n'étonne même pas. Elle est pourtant susceptible de conduire à de graves conflits si l'on n'y prend garde. Car les syndicats libres ne sont pas disposés à subir des manœuvres semblables ni dans l'intérêt mal compris des employeurs, encore moins au bénéfice de syndicats confessionnels ou politiques en quête de privilèges extra-légaux.

Conclusion

Pour conclure, nous dirons que l'extrême limite dans l'appel de main-d'œuvre étrangère est maintenant dépassée. Dans l'intérêt de la paix sociale, il convient donc de savoir s'arrêter au bon moment. Le meilleur moyen de freiner l'inflation, qui menace davantage les intérêts des pensionnés, rentiers et petits épargnants que ceux des travailleurs, est encore de freiner l'expansion excessive également sur le plan du marché de l'emploi.

Sinon l'aventure finira mal.

Bibliographie

Le Problème social à travers l'Histoire. Par L. de Riedmatten. Editions de l'Observateur, Versailles.

Dans le numéro d'avril nous avons déjà commenté cet ouvrage. Vu son importance documentaire, il nous paraît utile de faire encore entendre la voix très qualifiée de notre ami Georges Vidalenc, le critique avisé des Cahiers de Fernand Pelloutier de la C. G. T.-F. O.:

« L'ouvrage que M. de Riedmatten vient de faire paraître sous le titre Le Problème social à travers l'Histoire mérite de retenir l'attention de tous ceux qui essayent de comprendre la vie et les problèmes de notre temps, et en particulier

de tous les militants syndicalistes.

» Dans la préface qu'il a donnée à l'ouvrage, Jean Fourastié souligne toute l'importance du problème social à notre époque et il est bien certain que nous sommes amenés à nous intéresser aujourd'hui à des problèmes comme à des pays qui, jadis, pouvaient sembler d'importance secondaire. Le temps n'est plus où les historiens mettaient surtout l'accent sur les guerres, les traités, l'activité diplomatique ou sur les crises et transformations politiques; ils font aujourd'hui plus large place aux questions économiques et nous ne pouvons que nous en féliciter.